obtiennent de Dieu, par Notre-Dame de la Délivrance, des résultats

plus considérables.

Il est donc à propos, aujourd'hui, de rappeler aux lecleurs de la Semaine Religieuse les statuts essentiels de la Confrérie Angevine en faveur des âmes du purgatoire, établie à Sainte-Thérèse d'Angers, depuis 1847, et érigée canoniquement depuis 1874.

Toute personne qui veut s'affilier à l'œuvre, se fait inscrire, paye 1 fr. d'entrée, recoit une image et une instruction, et s'engage à verser chaque année 0 fr. 60, et à prier pour les âmes du purgatoire. A sa mort, elle a droit à deux messes nominatives, et a part aux messes nombreuses (plus de 600) que la confrérie fait célébrer chaque année.

Les défunts peuvent aussi faire partie de l'œuvre. La personne qui les fait inscrire, peut, à volonté, payer chaque année la cotisation de 0 fr. 60 pour chaque défunt, ou bien, verser pour lui la

somme de cinq francs une fois donnée.

De nombreuses zélatrices, dans le diocèse, se dévouent à cette belle œuvre, qui est placée sous le haut patronage de Mgr Pessard, vicaire général. De plus, les religieuses de nos congrégations angevines, dans leurs différentes obédiences, peuvent recevoir les inscriptions, les cotisations et les dons.

Les fidèles de la ville sont invités à célébrer la fête patronale de la confrérie, le 2 novembre. Ce jour-là, la réunion mensuelle aura lieu à l'église du Carmel, rue Lionnaise, à 7 h. 1/2 du soir. Le sermon sera donné par M. l'abbé Loussier, vicaire à la Trinité. Une

quête sera faite pour les âmes du purgatoire.

Les catholiques de tout l'Anjou, en nous prêtant leur concours, voudront bien se rappeler que le sanctuaire de Notre-Dame de la Délivrance a été ravagé par la tempête du 13 février dernier. Alors que, partout ailleurs, les dégats, occasionnés par cet orage, sont réparés, l'église Sainte-Thérèse voit seulement commencer les travaux qui doivent la relever. Déjà beaucoup d'amis de la confrérie ont tenu à envoyer leur offrande pour l'église. Pour le bien des âmes du purgatoire, pour la gloire de Dieu et de Notre-Dame de la Délivrance, je demande que leur exemple soit suivi.

F. GOUPIL, Curé de Sainte-Thérèse, directeur de la Confrérie.

Adresser les offrandes et les demandes de renseignements à la cure Sainte-Thérèse, ou à Mme la Supérieure de l'orphelinat Sainte-Thérèse, place Sainte-Thérèse.

> Installation de M. l'abbé Mérand curé de Saint-Quentin-en-Mauges

Quand on apprit, il y a deux mois. que M. l'abbé Couteau allait quitter Saint-Quentin, ce fut dans la paroisse une vraie désolation : on était fier sans doute des honneurs, si bien mérités, qui lui étaient offerts; mais en même temps on pleurait son départ. Depuis vingtcinq ans qu'on le voyait à l'œuvre, si ardent, si dévoué, on avait appris à l'estimer et à l'aimer. Aussi, que de larmes coulèrent,